

**COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 2 mars 2026**

L'an 2026, le 2 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

**Présents :** M. Fabien SANSOIT, Maire, MMES Marie-Agnès CORDILLOT, Monique LANTIER-DUCOURET, Catherine SAUVAT, MM. Pascal BERTIN, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT-JOST,

**Quorum :** calcul du quorum  $15:2=8$  (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 9 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme Michelle GUDIN → Mme LANTIER-DUCOURET

**Absent excusé :** M. Charles HALM

**Absents :** Mme Alexandra TAUPIN, MM. Nicolas BOITEUX, Baptiste TAUPIN

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine SAUVAT

**Ordre du jour :**

- Délibération portant attribution du compte financier unique (CFU), budget principal, exercice 2025
- Affectation du résultat

**Approbation du procès-verbal du 19 février 2026**

Mme SAUVAT donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.**

**Délibération portant attribution du compte financier unique (CFU), budget principal, exercice 2025 et affectation du résultat**

M. Fabien SANSOIT présente le Compte Financier Unique 2025.

Calcul du résultat pour l'année 2025:

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
<b>Fonctionnement</b>	495 290,75 €	978 115,51 €	<b>482 824,76 €</b>
<b>Investissement</b>	356 748,37 €	452 862,83 €	<b>96 114,46 €</b>

M. le Maire sort de la salle. Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Jacques MARTIN 1<sup>er</sup> Adjoint, vote le compte financier unique 2025.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 ainsi que les montants des restes à réaliser,
- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation en section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 482 824,76 €

*La séance est levée à 21 h 05*